

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance ordinaire du 30/03/2023

Délibération numéro : DE_2023_021

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 9

Nombre de suffrages exprimés 9

Abstention(s) 0

Date de convocation 24/03/2023

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Le conseil municipal réuni et présidé par La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, Pascal MARCHELIDON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	137 392,30	1 012,88	0,00	1 012,88	137 392,30
Opérations exercice	434 681,86	483 961,33	302 628,73	96 817,15	737 310,59	580 778,48
Total	434 681,86	621 353,63	303 641,61	96 817,15	738 323,47	718 170,78
Résultat de clôture		186 671,77	206 824,46		-20 152,69	
Restes à réaliser	0,00	0,00	35 693,05	123 252,30	35 693,05	123 252,30
Total cumulé	0,00	186 671,77	242 517,51	123 252,30	15 540,36	123 252,30
Résultat définitif		186 671,77	119 265,21			67 406,56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire - non votant), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

La secrétaire de séance
Roselyne DESCHAMPS

Le Maire,
Pascal MARCHELIDON



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_22
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 9
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation 24/03/2023

Le conseil municipal réuni et présidé par La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, Pascal MARCHELIDON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 462,78	0,00	6 895,78	0,00	10 358,56	0,00
Opérations exercice	165 904,29	189 063,11	23 038,48	210 721,88	188 942,77	399 784,99
Total	169 367,07	189 063,11	29 934,26	210 721,88	199 301,33	399 784,99
Résultat de clôture		19 696,04		180 787,62		200 483,66
Restes à réaliser	0,00	0,00	65 136,40	803 494,15	65 136,40	803 494,15
Total cumulé	0,00	19 696,04	65 136,40	984 281,77	65 136,40	1 003 977,81
Résultat définitif		19 696,04		919 145,37		938 841,41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire - non votant), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

La secrétaire de séance
 Roselyne DESCHAMPS

Le Maire,
 Pascal MARCHELIDON



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_23
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 9
Abstention(s) 0
Date de convocation 24/03/2023

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Le conseil municipal réuni et présidé par La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, Pascal MARCHELIDON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	20 319,31	0,00	22 450,75	0,00	42 770,06
Opérations exercice	63 725,20	71 640,48	57 487,86	34 978,37	121 213,06	106 618,85
Total	63 725,20	91 959,79	57 487,86	57 429,12	121 213,06	149 388,91
Résultat de clôture		28 234,59	58,74			28 175,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	4 412,00	26 160,00	4 412,00	26 160,00
Total cumulé	0,00	28 234,59	4 470,74	26 160,00	4 412,00	54 335,85
Résultat définitif		28 234,59		21 689,26		49 923,85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire - non votant), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

La secrétaire de séance
Roselyne DESCHAMPS




Le Maire
Pascal MARCHELIDON



DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION
--

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_24
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	10
Contre :	0

Date de convocation 24/03/2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par Le Maire, Pascal MARCHELIDON

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint Privat de Vallongue le 30/03/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

La secrétaire de séance
 Roselyne DESCHAMPS




Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Pascal MARCHELIDON

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION
--

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_25
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	10
Contre :	0

Date de convocation 24/03/2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE le 30/03/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

La secrétaire de séance
 Roselyne DESCHAMPS



Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Pascal MARCHELIDON

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION
--

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_26
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	10
Contre :	0

Date de convocation 24/03/2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par Le Maire, Pascal MARCHELIDON

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint Privat de Vallongue le 30/03/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

La secrétaire de séance
 Roselyne DESCHAMPS



Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Pascal MARCHELIDON

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_27
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	10
Contre :	0

Date de convocation 24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par Le Maire, Pascal MARCHELIDON

Secrétaire(s) de séance : La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 186 671,77
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	137 392,30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	111 769,30
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	49 279,47
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2022	186 671,77
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	186 671,77
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	119 265,21
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	67 406,56
B. DEFICIT AU 31/12/2022	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

Présenté par Le Maire, Pascal MARCHELIDON
à SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE le 30/03/2023
Le Maire, Pascal MARCHELIDON

Délibéré par Le conseil municipal
à Saint Privat de Vallongue le 30/03/2023
Le Maire, Pascal MARCHELIDON

La secrétaire de séance
Roselyne DESCHAMPS



DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_28
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	10
Contre :	0

Date de convocation 24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS

Secrétaire(s) de séance : La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 19 696,04
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	3 462,78
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	13 545,80
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	23 158,82
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2022	19 696,04
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	19 696,04
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	19 696,04
B. DEFICIT AU 31/12/2022	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

Présenté par Le Maire, Pascal MARCHELIDON
à SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE le 30/03/2023
Le Maire, Pascal MARCHELIDON

Délibéré par Le conseil municipal
à SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE le 30/03/2023
Le Maire, Pascal MARCHELIDON

La secrétaire de séance
Roselyne DESCHAMPS



DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 30/03/2023
Délibération numéro : DE_2023_29
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	10
Contre :	0

Date de convocation 24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par Le Maire, Pascal MARCHELIDON

Secrétaire(s) de séance : La Maire Adjointe, Roselyne DESCHAMPS

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 28 234,59
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	20 319,31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	11 399,03
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	7 915,28
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2022	28 234,59
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	28 234,59
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	28 234,59
B. DEFICIT AU 31/12/2022	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents : MARCHELIDON Pascal (Maire), DESCHAMPS Roselyne (Adjointe au Maire), RAMPON Alain (Adjoint au Maire), MAGNE Didier (Conseiller municipal), GIBERT Patrick (Conseiller municipal), MARC Alain (Conseiller municipal), CANTON Jean-Paul (Conseiller municipal), BONNEAU Nathalie (Conseillère municipale), CLERMON Morgan (Conseiller municipal),

Représentés : CONTINI Cécile (Conseillère municipale),

Absents : ALVARD Pierre (Conseiller municipal),

Présenté par Le Maire, Pascal MARCHELIDON
à SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE le 30/03/2023
Le Maire, Pascal MARCHELIDON

Délibéré par Le conseil municipal
à Saint Privat de Vallongue le 30/03/2023
Le Maire, Pascal MARCHELIDON

La secrétaire de séance
Roselyne DESCHAMPS



République française
LOZERE
Saint Privat de Vallongue - COMMUNE

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation : 24/03/2023

Le jeudi 30 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MARCHELIDON,

En exercice : 11 **Présents** : Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Didier MAGNE, Patrick GIBERT, Alain MARC, Jean-Paul CANTON, Nathalie BONNEAU, Morgan CLERMON

Présents : 9

Représentés : 1 **Représentés** : Cécile CONTINI par Alain RAMPON

Absents et excusés : 1 **Excusés** :

Pour : 10 **Absents** : Pierre ALVARD

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Roselyne DESCHAMPS

Délibération n°DE_2023_030

Objet : Délibération portant sur le vote des taux des taxes locales directes

M. Le Maire indique qu'il convient de fixer les taux pour les 3 taxes locales.
Il précise qu'il est à nouveau possible de modifier le taux de la taxe d'habitation portant sur les résidences secondaires sous certaines conditions de règles de proportion entre les 3 taxes..

Après avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe Foncière portant sur le Bâti : 39.81%
- Taxe Foncière portant sur le Non Bâti : 290.32%
- Taxe d'Habitation : 13.55%

Secrétaire de séance :
Roselyne DESCHAMPS



Le Maire :
Pascal MARCHELIDON



République française
LOZERE
Saint Privat de Vallongue - COMMUNE

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation : 24/03/2023

Le jeudi 30 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MARCHELIDON,

En exercice : 11 **Présents** : Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Didier MAGNE, Patrick GIBERT, Alain MARC, Jean-Paul CANTON, Nathalie BONNEAU, Morgan CLERMON

Présents : 9

Représentés : 1 **Représentés** : Cécile CONTINI par Alain RAMPON

Absents et excusés : 1 **Excusés** :

Pour : 10 **Absents** : Pierre ALVARD

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Roselyne DESCHAMPS

Délibération n°DE_2023_031

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 27/02/2023

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

Celui-ci n'appelle aucunes remarques.

Le conseil municipal, après avoir valablement délibéré adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 27 février 2023.

Secrétaire de séance :
Roselyne DESCHAMPS



Le Maire :
Pascal MARCHELIDON

